

L'ONF et l'ONCFS, les établissements publics de gestion et de protection de la biodiversité en Guyane



1 service mixte de police de l'environnement = 11 inspecteurs de l'environnement

Mission : Appliquer et porter à connaissance la réglementation :

- sur les espèces autorisées au **commerce** et sur les **espèces protégées**
- sur la **détention** des espèces de faune sauvage
- sur les **quotas de chasse** et sur les **zones interdites** à la chasse



110 procédures judiciaires en 2017 :

- 1 taxidermiste condamné à 6000 € d'amende pour avoir tenté d'envoyer hors de Guyane par la Poste des oiseaux naturalisés
- 3 individus commercialisant du gibier sans autorisation et des espèces protégées condamnés à 6 mois de prison avec sursis, 17 000 € d'amende et confiscation des biens.



1 équipe en charge des actions scientifiques et techniques = 6 agents

Mission : Participer à la préservation de la biodiversité :

- en apportant un **appui technique** aux services de l'Etat
- en proposant des règles de **gestion durable** de la faune sauvage
- en améliorant les **connaissances sur la biologie** des espèces chassées ou menacées



Action 2017 :

- Suivi télémétrique et d'abondance des cochons bois et des jaguars
- Diffusion du guide de coexistence homme / jaguar
- Mise en place progressive du permis de chasser
- Suivi des pratiques de chasse avec les chasseurs guyanais